

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12296**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » **option « à domicile » exerce ses fonctions auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées, vivant en logement privé, individuel ou collectif.**

Il exerce auprès de ces personnes des activités d'aide aux actes de la vie quotidienne (hygiène, confort de la personne, aide aux déplacements, préparation /service de repas et collations, aide à la prise de médicaments..) et d'acquisition (éveil) ou de maintien de la vie sociale (activités adaptées à l'âge, aux souhaits, au degré d'autonomie de la personne). Il est à même d'encadrer de petites équipes de professionnels chargés de ces interventions. Ses capacités d'observation du comportement et des habitudes de la personne lui permettent, le cas échéant, d'alerter les professionnels compétents sur les changements qu'il ou elle constate.

Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Il travaille au sein d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises, auprès d'employeurs particuliers, de structures d'accueil et d'hébergement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il exerce ses fonctions auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées, vivant en logement privé, individuel ou collectif

- Assistant de responsable de secteur,
- Responsable de petites unités en domicile collectif,
- Maîtresse de maison, gouvernante,
- Accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance,
- Accueillant familial

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Conduite d'un projet d'accompagnement
- Analyse de situation(s) professionnelle(s)
- Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile
- Organisation d'interventions à domicile
- Aménagement et équipement de l'espace privé
- Economie et gestion
- Prévention, santé, environnement
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante
- Français
- Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.337-51 à D337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 11 mai 2011 - première session en 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :